



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX

Le 27 octobre

Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Choisy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 20 octobre 2022

Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 23 - votants 31

Présents :

Pierre AGERON, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Roger DALLEVET, François DAVIET, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Virginie FRANCOIS, Yves GUILLOTTE, Christophe GUITTON, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Michel PASSETEMPS, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

Procurations :

Yolande BAUDIN à Fabienne DREME
Carole BERNIGAUD à Karine FALCONNAT
Elisabeth BOIVIN à Thomas BIELOKOPYTOFF
Jacqueline CECCON à Christiane MICHEL
Jean- Pierre CHAMBARD à Cécile LOUP-FOREST
Rocco COLELLA à Séverine MUGNIER
Elodie DONDIN à Michel PASSETEMPS
Philippe LANGANNE à Roger DALLEVET

Excusés : Sophie FORNUTO

Secrétaire de séance : Christian BOCQUET

N° 2022-102 Autorisation à donner au Président pour la signature de l'avenant à la convention de fourniture d'eau potable entre la commune de Contamine Sarzin et la Communauté de Communes Fier et Usse

Monsieur Yvan SONNERAT, Vice-président délégué à l'eau, Président, rapporteur

La commune de Contamine Sarzin peut bénéficier en cas de manque d'eau potable d'un secours à partir des installations de la CCFU situées sur la commune de Sallenôves. Ce dispositif de secours a été mis en place dans le cadre d'une convention de fourniture d'eau potable en gros signée avec la commune de Contamine Sarzin en date du 17/12/2021.

Suite à la sécheresse de 2022, la commune de Contamine Sarzin a sollicité la Communauté de Communes Fier et Usse pour augmenter le volume d'eau achetée tout en actant un volume maximal journalier. La CCFU a la capacité de fournir à la commune de Contamine Sarzin un volume de 30 m3 / jour sans compromettre l'alimentation en eau potable du territoire.

Par principe de solidarité, le bureau communautaire propose de répondre favorablement à la demande de la commune de Contamine Sarzin. Pour ce faire, la convention initiale doit être modifiée pour indiquer le volume d'eau maximum journalier vendu par la CCFU.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**approuver** le projet d'avenant à la convention de fourniture d'eau potable joint à la présente délibération,
- D'**autoriser** Monsieur le Président à signer l'avenant à ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes.

Envoyé en préfecture le 02/11/2022

Reçu en préfecture le 02/11/2022

Publié le 02/11/2022

SLOW

ID : 074-247400567-20221027-2022_102-DE

Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

Le Président,
Henri CARELLI



Le secrétaire de séance,
Christian BOCQUET

